



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 3 juin 2021

Publié le 07/06/2021

Date convocation : 25 mai 2021

Présents ou représentés : 23

L'an deux mille vingt et un et le jeudi trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon Bonzi, en qualité de Maire de la commune.

Présents : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC, Corinne CAPEL, Alain CLEMENT, Pierre DELCASSO, Michel DUSSAUD, Pierre JEAN, Charly MARTIN, Danielle MECA, Stéphanie MENEHINI, Annie MERIC, Emmanuelle NITOT, Dominique PASQUIER, Régine PESENTI, Bernard ROURE, Annie SZUBA, Vincent TAURELLE, Véronique TERRANA, Josette VELAY, Luc VEYRAT.

Pouvoirs : Madeleine MARTINEZ à Véronique TERRANA

Secrétaire de séance : Hervé BRAHIC

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Il donne lecture du dernier conseil municipal et demande son approbation.

UNANIMITE

1. Echange parcelle AM117

Le Conseil Municipal **approuve** l'échange des parcelles suivantes :

- . parcelle AM117 de 777 m² appartenant à la commune
- . contre la parcelle AM442 de 936 m² propriété des consorts LEDRU/DELOLY
- . **dit** que l'échange se fera sans soulte,
- . **dit** que les frais de notaire seront partagés entre les propriétaires et la commune.

UNANIMITE

2. Echange parcelle AM1 – AN403 – AP54

Le Conseil Municipal **approuve** l'échange des parcelles suivantes :

- . parcelles AM432, AM439, AM507 d'une surface totale de 9243 m² appartenant à la commune,
- . parcelles AM1, AN403 et AP54 de 8514 m² propriété des consorts BENEZET,
- . **dit** que l'échange se fera sans soulte,
- . **dit** que les frais de notaire seront partagés entre les propriétaires et la commune.

UNANIMITE

3. Etat d'assiette et destination des coupes de bois ONF

Le conseil municipal décide de la destination des coupes de bois pour l'exercice 2021 et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution des opérations en découlant.

UNANIMITE

4. Versement d'une subvention à l'association « Chavamieux »

Le conseil approuve le versement d'une subvention de 400 euros à l'association Chavamieux.

UNANIMITE

5. Convention d'objectifs avec l'office culturel

Le Conseil Municipal décide de renouveler la convention d'objectifs 2021 avec l'Office culturel pour un an avec effet au 1^{er} janvier 2021 renouvelable trois fois par tacite reconduction.

UNANIMITE

6. Convention CCPU charges supplétives

Le conseil décide de renouveler cette convention sur la base des modifications et actualisations opérées sur les charges transférées (personnel, énergie).

Après actualisation, les charges supplétives s'élèvent à :

- Mise à disposition gratuite de locaux en tant que perte de recettes ;
- Mise à disposition gratuite de personnel : 23 586 euros ;
- Prise en charge des dépenses d'énergie : 13 366 euros.

Le Conseil Municipal approuve le versement par la CCPU en faveur de la commune d'un montant de 36 952 euros par an sur une période de cinq ans, correspondant aux charges supplétives liées au transfert de la compétence enfance / jeunesse.

UNANIMITE

7. Convention fourrière véhicule avec Uzès remorquage

Le conseil municipal décide de renouveler le contrat de prestation de service pour l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules avec la SARL Uzès remorquage pour l'année 2021.

UNANIMITE

8. Convention d'objectifs annuelle CSI 2021

Le centre socioculturel gère l'accueil de loisirs périscolaire dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et des activités liées au PEDT.

Le conseil municipal approuve le renouvellement de la convention avec le CSI relative à la gestion de l'accueil de loisirs périscolaire et approuve la subvention versée au centre socioculturel pour l'année 2021 pour une somme de 61 540 €.

UNANIMITE

9. Convention d'adhésion à l'agence technique départementale

Le conseil départemental a créé une agence départementale d'ingénierie dont la vocation est d'aider les communes dans les domaines suivants : conseil juridique et administratif, recherche de financement, montage d'opérations, information et veille réglementaire, élaboration de documents d'urbanisme, économies d'énergie.

Les communes adhérentes contribuent à hauteur de 0,50 € par habitant.

Le conseil approuve le renouvellement de la convention d'adhésion de la commune à l'agence technique départementale.

UNANIMITE

10. Garantie emprunt 1 toit pour tous

Le Maire explique au Conseil qu'afin de sécuriser son encours, UN TOIT POUR TOUS a sollicité la caisse des dépôts pour un réaménagement de sa dette. A cet effet, il convient de signer l'avenant de réaménagement aux contrats de prêts.

UNANIMITE

La séance est levée à 19 heures 30.

Le Maire,
Yvon BONZI



